

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2022 du GRAAL

L'AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) de l'association le GRAAL a eu lieu à EVE le 15 octobre 2022. Elle a été requise par le CA pour pallier le manque de membres en son sein.

I. Appel

NOM	Prénom	Présent	Procurations détenues	Si absent, nom du détenteur de la procuration
Cardone	Matteo	Oui		
Lauvin-Diaz	Eudric	Oui		
Monnier	Marius	Oui		
Mazier	Titouan	Oui		
Abt	Marie (Arahina)	Oui	Alexandre Faux, Tanguy Malebranche	
Royer	Alexis	Oui	Cédric Deffrasnes, Bastien Zapata	
Doly	Mylène	Non		
Malbranche	Tanguy	Non		Marie Abt
Massin	Loïc	Oui		
Faccioli	Yannick	Oui		
Pautet	Nicolas	Oui		
Dowlut	Andy	Non		
Combe-Colas	Rodolphe	Oui		
Combe-Colas	Annabelle	Oui		
Deffrasnes	Cédric	Non		Alexis Royer
Imbert	Clara	Oui		
Claveau	Jauffret	Oui		
Zapata	Bastien	Non		Alexis Royer
Gautronneau	Mathilde	Oui		
Chaumont	Romain	Oui		
Fau	Alexandre	Non		Marie Abt
Fau	Clara	Oui		

De Luca	Rémy	Oui		
Gabiot	Emilie	Non		

Nombre d'inscrits : 25

Membres présents : 17

Procurations : 4

Nombre de Votants : 21

Sur les 25 membres de l'association, 17 sont présent.e.s, 4 sont absents et ont donné procuration et 4 sont absent.e.s et n'ont pas donné de procuration. Le quorum est ainsi atteint et l'assemblée générale extraordinaire est par conséquent légale.

II. Bilan moral

1. Contenu du bilan lu lors de l'AGE

L'asso a traversé des mois difficiles mais a malgré tout réussi à organiser de belles choses. Dès février, le CA nouvellement élu a dû faire face à un conflit interne dont les conséquences ont été l'exclusion du CA d'un de ses membres ainsi que la démission d'un autre. Un mail d'information avait alors été envoyé à ce sujet afin de tenir les membres de l'association informés. Un autre membre du CA n'a plus donné signe de vie suite à des soucis de santé au même moment. Après un mois, le nouveau CA avait perdu la moitié de ses membres.

Malgré tout, la convention Rêve et cauchemar planifiée depuis plusieurs années a pu se faire grâce à l'investissement énorme d'une partie des membres. Malgré des ateliers de préparation avec peu de personnes, la convention a été un succès. On en profite pour remercier à nouveau tous nos partenaires qui nous ont aidés : EvE, Interasso, ANI Grenoble, InteGre, les Arpenteurs d'Agartha, Un Brin d'Évasion, Les Contrées du Jeu, Omerveilles, Festiv'arts, feu la Meujeuthèque et Argument Massue. Il serait bienvenu de maintenir le contact avec ces partenaires.

Les mois qui ont suivi ont été plus calmes avec cependant une bonne surprise à l'arrivée de l'été : le regain de d'intérêt porté au GRAAL suite à la convention est resté sensible jusqu'en juin malgré la fin de l'année universitaire.

Lors de la pause estivale, Rodolphe et Annabelle ont permis aux membres de continuer à se retrouver en proposant des soirées jeux presque tous les mardis. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissant.

Lors du mois de rentrée, un goûter a été organisé par des membres au parc Paul Mistral. Ça a été l'occasion de discuter et de se rencontrer sans se séparer en petits groupes comme les événements habituels ont tendance à le faire.

D'autres événements ont également été organisés dans le cadre du Festival Associatif de Rentrée, principalement en collaboration avec d'autres associations : la Welcome Party d'inteGre, la nuit des assos, le JAF, une soirée avec IAESTE et une soirée jeux qui est devenu un LPJ par la force des choses. Des erreurs de communication ont été faites lors de ces événements qui ont parfois un peu desservi la promotion de l'association mais de nombreuses personnes ont malgré tout découvert l'association grâce à ces événements,

surtout la Nuit des Assos. Ce mois de rentrée à également été l'occasion d'échanger avec d'autres assos. Principalement inteGre et ANI avec qui nous prévoyons de collaborer plus souvent.

Enfin les événements récurrents ont repris depuis octobre avec un rythme habituel pour les LPJ et beaucoup de monde pour le DJDR.

En conclusion je dirai que l'association semble être sur la bonne pente depuis le Covid, principalement grâce à l'investissement de ses membres. Attention cependant à ne pas trop se reposer sur quelques personnes qui font parfois vivre l'association au détriment de leur bien-être.

À l'avenir, les pistes suivantes ont été envisagées : l'asso pourrait sortir occasionnellement de EvE. Collaborer plus avec ANI et InteGre avec qui nous partageons EvE tous les lundis soirs pourrait également être très intéressant. Enfin, lors de l'organisation d'événements exceptionnels il a été envisagé de monter systématiquement une commission parmi tous les membres de l'asso intéressés avec si nécessaire une personne préposée au lien avec le conseil d'administration. Cela permettrait de réaliser les projets ambitieux de certains d'entre vous sans inquiéter le déroulement régulier de l'association.

2. Questions des membres

Les membres interrogent sur la fréquentation des événements, avec une hausse en avril-juin. On interroge sur la reprise des événements réguliers, qui ont eu lieu avec déjà deux nouveaux LPJ et un DJDR depuis la rentrée. On demande les prochains événements, il y aura une soirée pour Halloween le 27 octobre. Un membre fait remarquer que la charte a permis l'arrivée d'un nouveau public, qui est rassuré par sa présence. Un membre interroge sur les problèmes de communication, qui devra être améliorée par le prochain CA. Il y a des questions sur les subventions, il n'y a aucune subvention demandée par la CA.

3. Vote

Pour	Contre	Blanc	Abstention/nul	Total
13	3	2	3	21

Le bilan moral est donc adopté à la majorité.

III. Bilan financier

1. Contenu du bilan lu lors de l'AGE

Ce bilan financier sera organisé selon les 4 secteurs de dépenses et/ou de revenus de l'association : les frais bancaires, les coûts du site internet, la convention rêve et cauchemar et les transactions liées à la gestion de l'association.

Frais bancaires

Au moment de la dernière passation, on nous avait prévenu que LCL avait commencé à facturer ses services de manière plus ou moins compréhensible avec visiblement des frais réguliers de 5€ par mois. Nous avons au début de notre mandat mené une petite enquête autour de nous pour essayer de trouver une autre offre moins chère mais il semblait que LCL reste la meilleure option à notre disposition. Un certain nombre de facturations douteuses venant de LCL ont également été remarquées et signalées avant d'être annulées. Cependant, en reprenant les relevés de comptes pour ce bilan je me suis rendu compte que l'une d'entre elle avait évité notre vigilance. De plus, les frais mensuels observés sont en fait plus importants que ceux prévus. Finalement, la banque nous aura coûté 119€30. La situation actuelle des finances du GRAAL nous permet de supporter un tel coût mais il faut prendre des mesures pour mettre fin à ces pratiques de la banque. Pour cela, nous avons besoin d'aide et nous comptons faire appel à des partenaires associatifs tels qu'Animafac qui proposent leur aide sur ce genre de sujet.

Coûts du site internet

L'entretien du site internet du GRAAL représente un coût annuel de 29€84. Nous avons reçu un mail nous informant que ce prix allait ou avait déjà augmenté. Le coût lors de l'installation du site était semble-t-il d'environ 25€.

Convention Rêves et cauchemars (avril)

La convention représente le plus gros des dépenses et des recettes de l'association. Au total, 591€85 ont été dépensés entre les décorations, les lots, la performance d'Argument massue et la buvette. Cette dernière a rapporté 399€36 ce qui amène l'événement à un bilan de -192€49. La buvette, bien qu'elle soit à peu près à l'équilibre, n'a pas pu compenser les autres dépenses de l'événement à cause de l'affluence qui était moins forte qu'attendu. Beaucoup de nourriture a dû être jetée à la fin.

Gestion de l'association

Depuis janvier, 8 personnes ont adhéré à l'association pour l'année 2021-2022 et 24 pour l'année 2022-2023, parmi lesquels 3 membres d'honneur dont la cotisation est offerte et un membre actif pour qui le prix de la cotisation est réduit de moitié. Cela représente pour l'association une recette de 285 €. Les adhésions ponctuelles de 1€ aux Dimanches Jeu de Rôle n'ont malheureusement pas été comptabilisées mais viennent compléter cette source de revenus. Pour ce qui est des dépenses, 85€ ont été dépensés pour produire des T-shirts permettant au membre d'être identifiés lors des événements. L'adhésion à la pep a également été payée pour un coût de 50€. La grosse dépense de l'année sera le renouvellement de l'assurance en janvier (environ 120€).

Conclusion

La trésorerie de l'association dispose actuellement de 917€72. De nombreuses erreurs ont été faites au niveau de la gestion des finances, principalement liées à la surcharge de travail des trésorier.e.s et vices trésorier.e.s.

2. Tableau comptable récapitulatif

Principaux postes de flux	Dépenses	Recettes	Solde pour le poste
Frais bancaires	-119,30 €	0 €	-119,30 €
Site internet	-29,84 €	0 €	-29,84 €
Convention 04/2022	-591,85 €	+399,36 €	-192,49 €
Gestion de l'association	-135,00 €	+285,00 €	+150,00 €
Total exercice	-875,99 €	+684,36 €	-191,37 €
			Solde
Trésorerie au début de l'exercice (01/2022)			+1109,09 €
Trésorerie en fin d'exercice (10/2022)			+917,72 €

3. Vote

Pour	Contre	Blanc	Abstention/nul	Total
11	5	3	2	21

Le bilan financier est donc adopté à la majorité.

IV. Changement des statuts

1. Explications

Le CA propose aux membres de modifier les statuts pour plus facilement pourvoir aux vacances du CA, sans avoir à passer par une nouvelle AGE. Une discussion a lieu avec les membres pour arriver au texte final et l'améliorer au mieux. L'article 12 des statuts est donc proposé à la modification, avec la suppression de la phrase "En cas de vacances, le conseil pourvoit au remplacement de ses membres". et l'ajout d'un nouveau paragraphe (en italique dans la suite). Le nouvel article complet est rédigé à la partie suivante.

2. Proposition de modification

Article 12 – Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 à 10 membres, élus par liste non-panachable de 5 à 10 membres pour un an lors de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration peuvent effectuer un nombre illimités de mandats.

Pour pourvoir à la vacance d'un membre du CA (hors assemblée générale), le conseil d'administration peut nommer un nouveau membre à condition de respecter la procédure suivante :

La nomination doit avoir lieu lors d'un CA. Au minimum 5 jours ouvrés avant le CA, un appel à candidatures public doit être fait. Le nouveau membre nommé doit avoir candidaté. La nomination doit être rendue publique sous 5 jours ouvrés accompagnée de la profession de foi du membre nommé ainsi que du nombre de candidatures reçues. Les membres de l'association peuvent s'opposer à cette nomination en envoyant un message accompagné d'une signature et sans justification au CA. Si le nombre d'oppositions égale ou dépasse le nombre de membres du CA, la nomination est refusée et la procédure peut recommencer. La nomination prend effet si elle n'a pas été refusée au bout de 30 jours calendaires après son annonce.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les deux mois. Les réunions du conseil peuvent être plus fréquentes. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à deux réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être rendues publiques. Le compte rendu des réunions du conseil d'administration doit être à disposition de tous les membres de l'association sous deux semaines par le secrétaire.

4. Vote

Pour	Contre	Blanc	Abstention/nul	Total
17	2	2	0	21

Le changement de statut est donc adopté à la majorité.

5. Discussion sur une autre modification

Un membre demande à modifier l'article 12 pour clarifier la procédure pour décider de l'exclusion d'un membre du CA. Des discussions ont lieu pour mettre en place une procédure, mais, au vu du temps déjà passé, il est décidé que le point sera réglé lors d'un prochain CA avec une modification du règlement intérieur, ou à la prochaine AG en 2023.

V. Election du nouveau CA

Une seule liste se présente, elle est composée de Titouan Mazier, Clara Fau, Matteo Cardone, Mathilde Gautronneau, Yannick Faccioli, Marie Abt et Nicolas Pautet.

Pour	Contre	Blanc	Abstention/nul	Total
15	2	2	2	21

La liste est donc adoptée à la majorité. Sont élu-e-s au CA Titouan Mazier, Clara Fau, Matteo Cardone, Mathilde Gautronneau, Yannick Faccioli, Marie Abt et Nicolas Pautet.

VI. Signature des membres du nouveau CA

Titouan Mazier, président

Clara Fau, administratrice

Matteo Cardone, administrateur

Mathilde Gautronneau, trésorière

Yannick Faccioli, administrateur

Marie Abt, administratrice

Nicolas Pautet, administrateur